



A TOUS LES INTERVENANTS, SVP...

Par ESP

Rappel des CGU Legavox, valables aussi pour ce forum.

Les utilisateurs sont autorisés à faire des renvois vers d'autres sujets traitant des mêmes thèmes, ou vers des sites Internet « officiels » (édités par des établissements ou institutions étatiques) à l'aide de l'outil « lien hypertexte », présent dans l'interface de rédaction des messages. Tout lien vers un site concurrent de Legavox.fr ou vers un site non « officiel » pourra être supprimé sans préavis ni indemnité...

... Les réponses apportées aux questions devront, dans la mesure du possible, indiquer le fondement juridique (article de loi, référence de la décision etc.).

Par ESP

Désolé "yapasdequoi", mais j'ai dû refaire la file suite à un bug.